

# REALISATION D'AMÉNAGEMENTS SUR LES ILES SAINTE-MARIE ET UERE

## NOTICE DESCRIPTIVE

**CONDUCTEUR D'OPERATION :** Direction de l'environnement  
**MAITRE D'OUVRAGE :** Direction de l'environnement



Le projet consiste à aménager des aires d'accueil à destination des plaisanciers sur le domaine public maritime des îles Sainte-Marie (N'Géa) et Uéré, sise commune de Nouméa.

Il s'inscrit dans une réflexion globale qui consiste à désengorger les îlots en réserve du Grand Nouméa qui sont de plus en plus fréquentés avec des impacts significatifs sur les espaces et les espèces.

Ces aménagements consistent à la réalisation de deux farés + table/bancs et quatre combos tels que détaillés plus bas.

Ces aménagements respectent les règles du PUD en vigueur avec des îles classées :

- En zone UT4 (zone à urbaniser) et autorisés conformément à l'article UT4 pour la partie Nord de l'île Sainte-Marie avec les points suivants :
  - Il s'agit d'aménagement à usage d'équipements publics (art UT4 2)
- en zone N (zone naturelle) et autorisés conformément à l'article N2 pour la partie Sud de l'île Sainte-Marie et l'île Uéré avec les points suivants :
  - Il s'agit d'objets mobiliers destiné à l'accueil du public (art N2 a.) ;
  - Ils seront en harmonie avec les sites (art.2 d.). En effet, une attention particulière est portée pour une parfaite intégration paysagère de ces aménagements (structure en bois et toiture de couleur verte pour se fondre dans la végétation).

Pour informations complémentaires :

- Ces aménagements seront conçus de manière à pouvoir être entièrement démontés et évacués si nécessaire ;
- Ces aménagements n'engendrent aucun impact significatif sur l'environnement et notamment la forêt sèche.

## PLANS DE SITUATION



Ces aménagements seraient implantés aux emplacements et coordonnées (WGS84) ci-dessous :



Combo 1 : S22°18.903' ; E166° 28.534'



Combo 2 : S22° 18.594 ;' E166° 28.676'



Combo 3 : S22° 18.747' ; E166° 28.427'



Combo 4 : S22° 18.588 ;' E166° 28.670'



Faré1 : S22° 18.457' ; E166° 28.666'



Faré 2 : S22° 18.502' ; E166° 28.682'

## 1- MODELES ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

### FARE

#### **Gros œuvre**

Fondations : Pas de massifs béton pour les fondations. Ce sont des vis d'ancrage.

#### **Charpente/couverture**

Charpente et structure : en bois. Les sections sont dimensionnées dans les règles de l'art.

Couverture : en tôles onduline verte ou en tôles ondulées galvanisées pré-peintes 63/100 de couleur « verte » qualité bord de mer y compris les solins et accessoires (en fonction du matériel disponible au moment de la réalisation). La fixation se fait par vis à tôles auto-taraudeuses munies de calotins et rondelles d'étanchéité.

#### **Visserie**

La visserie sera de qualité inoxydable.

#### **Faré 4x3 avec toiture 4 pans :**

- 4 Poteaux : section 145x145
- Arêtier : section 70x145
- Pannes : section 40x40 avec entre axe de 50cm
- Arbalétrier : section 70x145
- Chevrons : section 45x95 avec entre axe de 50cm
- Contrefiche : section 70x145
- Entrait moisé avec chapelle : section 45X95
- Faîtière : section 70x195
- Poinçon : section 145X145
- Sablière : section 70x195

Hauteur sous sablière : minimum 2,00 m

Voir plans joints.

### COMBO TABLE/BANCS/TOITURE

Un combo table/bancs/toiture pouvant accueillir 6/8 personnes selon le modèle en photo ci-dessous et cotations suivantes :



- Dimensions des assises : 2,00x0,30m
- Dimensions du plateau de la table : 2,00x0,90m
- Hauteur du plateau par rapport au sol : 0,75m
- Dimensions des assises : 2,00x0,30m
- Dimensions du plateau de la table : 2,00x0,90m
- Hauteur du plateau par rapport au sol : 0,75m
- Hauteur des assises par rapport au sol : 0,40m
- Dimensions de la toiture : 2,90x2,60m
- Hauteur entre sol et point bas de toiture : minimum 1,95 m
- Les poteaux de toitures et les pieds de table seront en partie enterrés pour ancrage de la structure.

Voir plans joints.

## **TABLE/BANC**

Une table/bancs pouvant accueillir 6/8 personnes selon les cotations suivantes :

- Dimensions des assises : 2,00x0,30m
- Dimensions du plateau de la table : 2,00x0,90m
- Hauteur du plateau par rapport au sol : 0,75m
- Hauteur des assises par rapport au sol : 0,40m

Les pieds de table seront enterrés d'environ 50cm pour ancrage de la structure.

Voir plans joints.

## **2- SUJETIONS DE RESPECT A L'ENVIRONNEMENT**

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des spécificités des sites sur lesquelles auront lieu les prestations. Elle devra pouvoir prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les impacts sur l'environnement lors de la réalisation des travaux, notamment :

- L'entreprise doit veiller au bon entretien de ses engins et machines : aucune huile de vidange ne sera déversée sur site.
- Dans le même souci de limiter les pollutions, aucun résidu de produits dangereux ne sera vidé sur site.
- L'entreprise doit veiller à conserver le site en état de propreté.
- L'entreprise doit veiller à ne rien défricher ou stocker des matériaux sans l'accord de la direction de l'environnement.
- L'entreprise doit veiller à ne pas brûler de déchets sur site et à intégrer les déchets de son personnel dans le suivi des déchets.